

médecins les plus éminents ne viennent-ils pas de le déclarer dans un document collectif sollicité par la commission d'hygiène elle-même ? ajouter des sacrifices de cette nature aux angoisses d'un malade déjà privé de la présence des siens, ce serait le tenir dans les conditions morales les plus réfractaires à son rétablissement !

* * *

Au reste, pourquoi priver les citoyens pauvres atteints de maladie contagieuse, du privilège accordé jusqu'ici dans notre ville à toutes les autres catégories de personnes ? Nos orphelins, nos aveugles, nos sourds-muets, nos aliénés, nos réformés, ne sont-ils pas recueillis, élevés et soignés dans des institutions séparées : les catholiques dans des maisons catholiques, et les protestants dans des maisons protestantes ? Les prisonniers eux-mêmes n'ont pas été privés totalement de cette prérogative.

N'y aurait-il donc que les innocentes créatures souffrant d'une maladie contagieuse, qui seraient indignes de jouir d'un droit qu'on accorde à tous indistinctement, même aux coupables et aux criminels ?

Jamais les familles catholiques ne permettront qu'on viole ainsi la liberté de leurs enfants, et qu'on les conduise et les garde dans une institution où la religion n'aura pas droit de cité.

Notre conseil de ville a commis une grave erreur. Plusieurs de ses membres le comprennent. Ils l'écrivent publiquement dans les journaux. Ils en ont fait privément l'aveu. Ils annoncent déjà que réparation complète sera accordée, aux familles catholiques dont le sentiment religieux a été blessé d'une manière si cruelle, à l'évêque dont la parole si sage et si dévouée a été indignement traitée, au groupe éminent de médecins consultés d'office et ensuite laissés dans l'ombre.